

« L'actualité en série »

LA TRAHISON

« **Administration, bras armé de la RGPP, voulant réformer les SAE à leur dépens cherche organisation syndicale complice** »

Le 13 avril s'est réuni le comité technique ministériel (CTM) dont un des points de l'ordre du jour était le décret relatif au statut du corps des chargés d'administration et de contrôle du développement durable. Ce décret organise la fusion des corps de secrétaires administratifs de l'équipement, contrôleurs des transports terrestres et contrôleurs des affaires maritimes.

Avant d'entrer dans les détails déroutants de cette instance, il nous semble pertinent d'expliquer les nouveaux principes de fonctionnement des CTM. Ainsi, l'administration ne prend plus part aux votes, ce qui justifie l'absence du terme « paritaire » dans ce comité. Ce sont les seules organisations syndicales (OS) qui ont voix délibératives.

Pour qu'un texte soit recalé pour être remanié, il faut un vote « contre » **unanime** de l'ensemble des organisations syndicales. En clair, même si une OS s'abstient et que les autres OS votent « contre », le texte sera validé puisqu'il n'y aura pas eu d'unanimité

« contre ».

Maintenant que la règle est expliquée, revenons au CTM du 13 avril.

Il s'agissait pour l'administration de faire valider le projet de décret sur les chargés d'administration et de contrôle du développement durable.



Ce texte a fait l'objet de violentes contestations de la part de **FORCE OUVRIERE** (cf info l'imposture) ainsi que des autres organisations syndicales lors de sa présentation en réunion plénière le 27 mars.

En outre, drapée dans son « étoffe » de réformiste, une des organisations syndicales a eu l'idée de faire signer aux SAE une pétition publique contre le projet, écrivant également au ministre pour fustiger cette réforme et distribuant par messages

récurrents leur profond mécontentement.

MAIS, (hélas, il y a un MAIS) après quelques débats (voir intervention de Force Ouvrière en annexe) et quelques amendements, le résultat du vote est déroutant:

Contre : Force Ouvrière, CGT, FSU, CFTD

Abstention: UNSA (pétitionnaire publique!)

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
Syndicat National Force Ouvrière PETULTEM
Arche de la Défense – colline sud – plot I
30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04
Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13
mel : FO-Petultem.AC@i-carre.net – mélanie : Syndicat/FO-Petultem/AC
intranet : syndicat.fo-petultem.i2

Nos bras en sont tombés. L'UNSA a bradé les SAE contre un amendement qui n'était en fait que la rédaction initiale de l'administration

Comment une organisation syndicale peut en moins d'une semaine arroser les agents de messages les incitant à exprimer leur mécontentement sur le NES et l'avenir des SAE en général et se satisfaire de la modification à la marge d'un alinéa.

C'est une véritable trahison pour les SAE et en particulier pour ceux qui ont signé la pétition pensant être défendus par cette organisation syndicale.

C'est une véritable trahison pour les SAE qui voient leur carrière ralentir.

C'est une véritable trahison pour les SAE qui

n'ont plus de déroulement de carrière.

Le décret est validé par le CTM et sera donc présenté au Conseil d'État, nous privant d'une concertation supplémentaire et sans avoir connaissance des dispositions définitives qui régiront réglementairement les SAE.

FORCE OUVRIERE aurait souhaité pouvoir débattre et négocier sur les conditions de cette réforme statutaire. Cela aurait pu être possible si il y avait eu un vote « contre » unanime, cela aurait également apporté aux SAE un certain poids face à l'administration.

Et, l'administration en ricane encore!!!

« Un mensonge n'est pas un mensonge tant que l'on ne connaît pas la vérité » Désormais, les SAE connaissent la vérité ».

Au fait, le poste de l'annonce en introduction a été pourvu !

DERNIERE MINUTE : la réunion de concertation du 24 avril 2012 portant sur la gestion déconcentrée des catégories B a tourné court.

Une intersyndicale s'est formée pour obliger l'administration à retirer ce point de l'ordre du jour du comité technique ministériel du 10 mai prochain et a exigé la mise en place d'une réflexion préalable avec les organisations syndicales avant la présentation éventuelle d'un texte.

Il est à noter que la déconcentration des corps de catégorie C n'est pas un succès. Bien au contraire !!!

A cela, il convient d'ajouter le plan de charge des PSI et la réduction des effectifs rendant difficile la préparation correcte des CAP régionales.

En espérant que la défense des agents ne soit pas victime d'intérêts particuliers.

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche

92055 - Paris La Défense Cedex 04

INTERVENTION GENERALE FORCE OUVRIERE

Depuis plus de 2 ans, l'administration nous présente le nouvel espace statutaire comme une véritable réforme de la catégorie B. Elle devait apporter, selon elle, une réponse à toutes les revendications des corps de catégorie B.

Le constat est affligeant. Cette réforme constitue un véritable camouflet pour l'ensemble des corps concernés et plus particulièrement pour ceux de la filière administrative qui sont les laissés pour compte.

Tout d'abord, avant d'aborder la réforme statutaire, nous allons évoquer le semblant de concertation et de dialogue social. Plus précisément, le sens que l'on veut donner à ces termes. L'administration nous a invité tout au long de l'année 2011 à une mascarade révoltante dont le thème principal était une mystification de dialogue social.

En effet, nous avons participé à de multiples groupes de travail, d'échange, les synonymes ne manquent pas!, au sujet de cette fusion imposée par la RGPP, pour élaborer en commun le décret sur le futur corps.

Fusion, rappelons-le dogmatique et dont bien entendu le MEDDTL n'a rien fait pour s'y opposer.

Débats tout de même tronqués puisque l'administration a toujours refusé de fournir les éléments nécessaires à une discussion constructive. Aucune vision lors de ces réunions sur l'avenir du corps et des agents que ce soit en terme de

recrutement, de déroulement de carrière ou de missions.

Ce n'est que dans le dossier de ce CTM que l'administration consent à nous donner quelques éléments d'information comme par exemple une projection du nombre de promotions, les accès possibles à la catégorie B ou à la catégorie A. Ceci, bien entendu, sans aucune discussion avec les organisations syndicales.

Tout cela n'est qu'un leurre, une mise en scène improductive et chronophage!

Le projet de décret qui est examiné aujourd'hui, est vidé de nos propositions dont certaines ont pourtant été acceptées par la DRH. Il ne représente en aucun cas le résultat de nos travaux!

De plus, l'administration nous a communiqué ce projet ficelé avec l'aide de la DGAFP et du Budget, lors de l'ultime réunion du 27 mars et deux semaines avant son examen au comité technique ministériel, entravant entièrement le rôle des organisations syndicales en faisant obstacle à toute possibilité de modification.

Les limites du sarcasme semblent avoir été atteintes dans un des documents reçus par les organisations syndicales pour préparer ce CTM, il y est écrit « plusieurs rencontres avec les OS ont permis de débattre sur le projet de décret du corps des CACDD »!!!

Le dialogue social tant prôné par notre ministère ne serait-il qu'une illusion?

Pour aller un peu plus dans le détail de chacun des corps concernés, je laisse la parole à nos experts.



INTERVENTION EXPERT POUR LE CORPS DES SAE

Comme nous l'avons déjà dit le nouvel espace statutaire présenté n'est en réalité qu'un recul pour les SAE. Les SAE attendent depuis longtemps une réforme de leur statut qui leur permettrait une véritable reconnaissance de leurs missions que ce soit en terme de déroulement de carrière ou de rémunération. Or, cette réforme constitue un véritable retour en arrière

- Des missions non reconnues :

Dans ce projet de décret, les secrétaires administratifs de l'Équipement qui représentent la majorité du futur corps, y sont dépréciés et sous estimés.

Les dispositions de ce décret sont très éloignées des attentes des SAE. En effet, les missions qu'exercent les SAE dans le champs de compétence de notre ministère: urbanisme, gestion de crise, développement durable, risque, sécurité routière... la liste n'est pas exhaustive sont désespérément absentes de ce projet.

Les missions des SAE sont anéanties par un lapidaire « administration générale » qui schématise dédaigneusement leur rôle au sein de notre ministère. Cette spécialité « administrative » est plus que restrictive et dévalorise les fonctions des SAE.

Un corps à 3 niveaux de grade :

Les SAE sont une fois de plus pénalisés.

Alors que les TSE au prétexte qu'ils sont sur une catégorie B CII sont reclassés sur les 2 derniers niveaux de grade, les SAE sont reclassés sur 3 niveaux de grade.

Cette mesure est d'autant plus inacceptable que désormais les listes de postes pour les catégories B sont communes. Il n'y a que 2 niveaux de fonctions pour ces listes de postes. C'est aberrant. L'administration emploie des catégories B à 2 vitesses sur des mêmes niveaux de fonction. D'ailleurs dans le projet de décret le 2ème et 3ème

niveau assure les mêmes fonctions alors que les modes de recrutement sont divers et variés. On ne peut donc pas considérer qu'il s'agit d'un grade de déroulement de carrière. Pour FORCE OUVRIERE à travail égal, salaire égal.

FORCE OUVRIERE exige que les SAE soient reclassés comme les TSE. FORCE OUVRIERE demande à l'administration de s'engager sur des ratios promotions dans le corps des SAE permettant d'annuler ces effets négatifs de la réforme. Il est grand temps que le MEDDTL mouille la chemise pour sa filière administrative.

Par ailleurs, le décret engendre une incohérence incompréhensible entre les responsabilités des trois niveaux de grade. On ne peut pas au travers d'un décret, empêcher les 2^{ème} et 3^{ème} niveau de grade d'encadrer ou d'animer une équipe qui ne serait pas uniquement composée de chargés d'administration et de contrôle.

Nous vous rappelons qu'aujourd'hui les SACE peuvent encadrer des adjoints admi, des adjoints tech, des dessinateurs voire des TS. Pourquoi ce niveau de responsabilité est-il volé au B administratifs de 2^{ème} et 3^{ème} niveau de grade ?

Les SAE subissent le mépris du Ministère et cela se concrétise par cette mesure de démantèlement statutaire qui restreint les missions et les fonctions des SAE.

Un déroulement de carrière inexistant

- A l'intérieur du corps

Cette réforme est une tromperie pour les agents. C'est une carrière rallongée pour l'ensemble de la future catégorie B administrative avec un gain indiciaire souvent insignifiant. C'est + de 50% du corps qui n'a plus de déroulement de carrière et peu de chance d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade.

Quels ratios allez-vous négocier avec la fonction publique ? La seule information que vous daignez communiquer aux représentants des personnels est une projection donnée à la veille de ce CTM à titre d'information pour obtenir la paix sociale. Pourquoi ces cachotteries ?

- Pour l'accès la catégorie A

Tout au long des réunions l'administration ne cesse de renvoyer aux réunions relatives à la catégories A les discussions sur le passage de B en A. Là encore, nous n'avons aucune réponse quand nous revendiquons un repyramidage permettant un meilleur recrutement de B en A. L'administration, une fois encore gagne du temps et évite de répondre aux questions. Mais il est vrai que l'allongement de carrière dans chacun des grades permet à l'administration de faire taire les justes revendications des agents pour l'accès à la catégorie A

C'est pourquoi lors de chaque réunion sur le NES, FO n'a cessé d'interpeller l'administration en demandant un projet global sur le corps, projet indispensable pour discuter de manière sérieuse de cette mise en place de la réforme. L'administration a toujours refusé de donner une suite à cette demande. Son seul objectif est d'en annoncer le moins possible pour tenter de faire avaliser aux représentants des personnels un projet de décret pénalisant pour le corps en leur

faisant endosser la responsabilité de cette arnaque statutaire.

Une rémunération à faire pleurer

Un chargé d'administration et de contrôle du développement durable au 1er échelon aura un traitement brut de 1 435,39 euros soit 37 euros de plus que le SMIC.

Il aura au bout de 34 ans de carrière un gain de 814 euros. De nombreux agents seront dans cette situation puisque le passage dans chacun des grades de promotion va s'avérer un véritable parcours du combattant si l'administration ne prend pas les mesures adéquates .

Et dire qu'on parlait de cadre intermédiaire ! Mais, il est vrai que cette appellation semble surannée et relève du domaine du fantasme pour les SAE dans les dispositions de ce projet de décret.

Ce décret et ce qu'il apporte n'a aucun sens, ses dispositions sont très éloignées des attentes des SAE. La réforme statutaire souhaitée par les SAE, doit représenter la reconnaissance d'une filière administrative caractérisée par des compétences technico-administratives affirmées et qui doit leur offrir l'opportunité de construire des parcours professionnels diversifiés et leur permettre un déroulement de carrière valorisant et une rémunération en conséquence..

